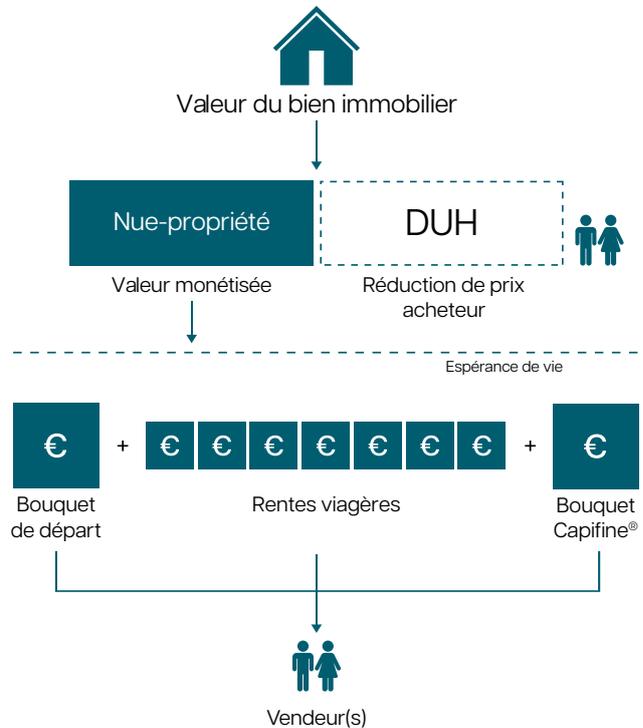


CAPIFINE®

Capifine® permet de valoriser votre bien et l'avenir de vos proches.

- Le Capifine® est réindexé chaque année sur l'indice INSEE du coût à la construction
- Possibilité de léguer son Capifine® aux héritiers
- Rentes majorées en cas de départ anticipé du bien
- Vous bénéficiez d'abattements fiscaux



Le saviez vous ?

En 2022, 68% des vendeurs en viager ont des enfants. Grâce aux liquidités générées, et contrairement aux idées reçues, le viager permet d'anticiper sa succession. Il favorise la donation et renforce l'autonomie financière du ménage retraité.

Pour en savoir plus sur le Capifine® :

0 800 400 230

service & appel gratuits



Commandez l'ouvrage Viager -
50 questions essentielles sur :



SENIOR Consulting
Group

POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ACTIFS